

MAIRIE
DE**SAINT-JEAN-DU-BRUEL****Nombre de conseillers :**

En exercice..... 15
 Quorum..... 8
 Présents..... 13
 Votants..... 14
 Procurations..... 1
 Absent :..... 1

Date de la convocation : 13/04/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

Le 17 avril à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
 légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
 Sous la présidence de **Monsieur DAUMAS Jean-Michel, maire**

PRÉSENTS : Mesdames CAYSSIALS Naomi, JUANABERRIA Annie-Marie,
 MARTIN Kristel, PAUZAT Lauriane, VIALA Clio, Messieurs ANDRÉ Arnaud,
 CESBRON Philippe, DAUMAS Jean-Michel, DESAGA Alain, JAMROZ Lionel,
 LOFFICIAL Emmanuel, MARTIN Jean-Philippe, QUATREFAGES Damien.

PROCURATIONS : Monsieur PAILLAT Gilles a donné procuration à Monsieur
 QUATREFAGES Damien

ABSENTS EXCUSES : Madame DAGUET Isabelle

SECRETARE DE SEANCE : Madame MARTIN Kristel a été désignée pour remplir
 ces fonctions qu'elle a acceptées.

SEANCE N° 5**DELIBERATION N° 17****DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'ACTION SOCIALE**

Vu les élections municipales du 15 et 22 mars 2026,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner des représentants de la commission locale d'action sociale.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner quatre membres du conseil municipal : Anne-Marie
 JUANABERRIA, Naomi CAYSSIALS, Clio VIALA, et Gilles PAILLAT et 2 membres extérieurs au conseil
 municipal : Judith VIDAL et Nadine VIDAL.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 14 voix pour

- DE DESIGNER comme membres élus de cette commission :
 - Naomi CAYSSIALS 1825 route de Nant 12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL
 - Anne-Marie JUANABERRIA 2770 route des Crozes Les Crozes-Hauts 12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL
 - Clio VIALA 3 route de Trèves 12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL
 - Gilles PAILLAT 24 rue de la coutellerie 12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL
- DE RAPPELLER que les membres non élus de cette commission sont Madame Judith VIDAL et Madame Nadine VIDAL.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
 Ont signé*

*Le secrétaire de séance
 Kristel MARTIN*

*Le Maire
 Jean-Michel DAUMAS*

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 21 AVR. 2026
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 21 AVR. 2026

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.

